

Département de Haute-Saône

COMMUNE DE
BOUGNON

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.3. Document graphique
Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n° 4.3

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
Le 08 juillet 2019
Approuvé par délibération du Conseil Municipal
Le 12 juin 2020

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4 passage JULES DICIER, 70000 VESOUL
Fax : 03.84.75.21.89
Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiativead@orange.fr
initiativead@orange.fr - 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2016
Plan cadastral actualisé en 2019

Légende

- Limite de zones et de secteurs
- Zones urbaines
- U Zone urbaine mixte d'extension récente
 - Ua Zone urbaine mixte ancienne
 - Uj Zone urbaine réservée aux jardins
 - Ui Zone urbaine à vocation de loisirs
 - Up Zone urbaine mixte à forte valeur paysagère
- Zones à urbaniser
- AU Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat
 - AUp Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat, forte valeur paysagère
- Zones agricoles
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ap Zone à forte valeur paysagère, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Zones naturelles
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Éléments paysagers repérés au titre de l'article L.151-19
- ★ Éléments de petit patrimoine
- Éléments paysagers et écologiques repérés au titre de l'article L.151-23
- Arbres isolés
 - Haies
 - ✚ Vergers
 - ☼ Zones humides
- Risques repérés au titre de l'article R.151-31
- Ruissellements
 - ▼ Pertes
 - ▽ Dolines
 - ✕ Risque lié aux canalisations de transport de matières dangereuses
 - ▨ Risque retrait-gonflement des argiles aléa faible
 - ▩ Risque retrait-gonflement des argiles aléa moyen
- Autres éléments reportés sur le plan
- Espaces boisés classés à créer
 - ⊗ Emplacements réservés
 - ▤ Zones de bruit des infrastructures terrestres
 - ⬮ Périmètres de réciprocité agricole
 - Itinéraires de randonnée
 - Zones soumises à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - ✳ Constructions soumises à autorisation pour changer de destination
 - ▭ Cônes de vues à préserver
 - Chemin piéton à conforter

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une salle des fêtes	Commune	3000 m²

